

*L'inflation est amplifiée
par les profits.*

*L'urgence est d'augmenter
les salaires, les retraites
et les minimas sociaux.*



URGENCE salaires



Pour en savoir plus
-> www.cgt.fr/salaires

L'urgence c'est

D'AUGMENTER LES SALAIRES

Jackpot pour les actionnaires du CAC 40 : près de 100 milliards d'euros de dividendes ont été versés en 2023. Soit une hausse de 21 % par rapport à l'an passé. De l'autre côté, le nombre de salarié-es payé-es au Smic n'a jamais été aussi élevé (plus de 3 millions de personnes soit 17,3 % des travailleur-ses en 2023).

Les secteurs bancaires et l'industrie du luxe ont été très généreux. Mais c'est Total Énergies qui arrive sur la première marche du podium avec 18,7 milliards d'euros de dividendes versés à ses actionnaires.

Si l'augmentation des prix de l'énergie a fragilisé la situation économique de nombreux foyers, elle a donc aussi permis à une minorité de bien en profiter !

Les profits grimpent, les salarié-es trinquent...

Le prix élevé de l'énergie contraint de nombreuses personnes à ne plus pouvoir se chauffer correc-

tement. Pourtant, le gouvernement prévoit une nouvelle hausse du tarif de l'électricité de 10 % à partir du 1^{er} février 2024.

Avec une hausse des prix à la consommation de 4,9 % en moyenne en 2023 et même de 6,9 % pour l'alimentation, depuis 2021, les travailleur-ses ont perdu en pouvoir d'achat alors que les versements aux actionnaires du CAC 40 ont continué d'augmenter.

En 2023, jamais les inégalités n'ont été aussi criantes.

D'un côté, les dividendes ne cessent de progresser alors que, de l'autre, les salaires réels et le niveau de vie, du fait de l'inflation, baissent. Les dividendes augmentent de 40 % entre 2021 et 2023 alors que le pouvoir d'achat baisse de 2 % sur la même période.

Organisons-nous pour augmenter les salaires ! Dans toutes les entreprises et les services je m'organise avec la CGT pour obtenir :

- la hausse du Smic à 2000 euros bruts ;**
- l'indexation des salaires minima de branche sur le Smic et sur les prix ;**
- la relance des déroulements de carrière par une véritable reconnaissance des qualifications (les savoirs et l'expérience acquise) ;**
- la revalorisation du point d'indice pour les agent-es du service public ;**
- l'augmentation des pensions de retraite.**

